

Je vous avoue également que les discussions avec notre belle mère sont pas très cordiales.
Et puis comme à chaque trucs qui concerne la maison, matériel et tout en général.
À chaque fois c est vous allez payer, vous allez payer..
c est pour sa que je pose toutes ses questions.
On sais pas si, si il y a des soucis ou truc a réparer ce qui nous concerne ou non.
C est assez compliqué.

Par yapasdequoi

Les travaux sont à attribuer selon les articles 605 et 606 du code civil.
Seulement les grosses réparations sont pour vous.

Par MaudHa

Merci à tous pour vos réponses

Par MaudHa

Merci à tous pour vos réponses

Par yapasdequoi

Voici les articles cités
Article 605
Version en vigueur depuis le 21 mars 1804
Création Loi 1804-01-30 promulguée le 9 février 1804
L'usufruitier n'est tenu qu'aux réparations d'entretien.

Les grosses réparations demeurent à la charge du propriétaire, à moins qu'elles n'aient été occasionnées par le défaut de réparations d'entretien, depuis l'ouverture de l'usufruit ; auquel cas l'usufruitier en est aussi tenu.

Article 606
Création Loi 1804-01-30 promulguée le 9 février 1804
Les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières.

Celui des digues et des murs de soutènement et de clôture aussi en entier.

Toutes les autres réparations sont d'entretien.

Par MaudHa

Mais du coup sa veut dire que si jamais il y a une « grosse réparation » c est tout le monde qui doit payer? (enfants nu propriété et usufruitier)
Ou c est juste les enfants ?

Par yapasdequoi

Si grosses réparations, les nus-propriétaires doivent payer.
Votre mère a aussi la moitié de la propriété, vous êtes nus-propriétaires de l'autre moitié.
Si grosse réparation selon l'article 606 (exemple : toute la toiture à refaire) ce sera à partager selon vos parts.

Par MaudHa

D'accord c est un peu plus clairs, merci beaucoup pour toutes vos réponses.
Au moin elle ne pourra plus faire de menace.
Il y a des lois et elle peut pas aller à l'encontre.
C est en fonction des part de chacun
Merci en tout cas